

### Minute de silence devant l'école de Darnets le lundi 16 novembre



### Quelle connerie la guerre

#### BARBARA

Rappelle-toi Barbara  
Il pleuvait sans cesse sur Brest ce jour-là  
Et tu marchais souriante  
Épanouie ravie ruisselante  
Sous la pluie  
Rappelle-toi Barbara  
Il pleuvait sans cesse sur Brest  
Et je t'ai croisée rue de Siam  
Tu souriais  
Et moi je souriais de même  
Rappelle-toi Barbara  
Toi que je ne connaissais pas  
Toi qui ne me connaissais pas  
Rappelle-toi  
Rappelle-toi quand même ce jour-là  
N'oublie pas  
Un homme sous un porche s'abritait  
Et il a crié ton nom  
Barbara  
Et tu as couru vers lui sous la pluie

Ruisselante ravie épanouie  
Et tu t'es jetée dans ses bras  
Rappelle-toi cela Barbara  
Et ne m'en veux pas si je te tutoie  
Je dis tu à tous ceux que j'aime  
Même si je ne les ai vus qu'une seule fois  
Je dis tu à tous ceux qui s'aiment  
Même si je ne les connais pas  
Rappelle-toi Barbara  
N'oublie pas  
Cette pluie sage et heureuse  
Sur ton visage heureux  
Sur cette ville heureuse  
Cette pluie sur la mer  
Sur l'arsenal  
Sur le bateau d'Ouessant  
Oh Barbara  
Quelle connerie la guerre  
Qu'es-tu devenue maintenant  
Sous cette pluie de fer

De feu d'acier de sang  
Et celui qui te serrait dans ses bras  
Amourement  
Est-il mort disparu ou bien encore vivant  
Oh Barbara  
Il pleut sans cesse sur Brest  
Comme il pleuvait avant  
Mais ce n'est plus pareil et tout est abimé  
C'est une pluie de deuil terrible et désolée  
Ce n'est même plus l'orage  
De fer d'acier de sang  
Tout simplement des nuages  
Qui crèvent comme des chiens  
Des chiens qui disparaissent  
Au fil de l'eau sur Brest  
Et vont pourrir au loin  
Au loin très loin de Brest  
Dont il ne reste rien.

Jacques Prévert, Paroles

### Mairie Horaires d'ouverture

Lundi 13h à 17h. Mardi 13h00 à 16h. Mercredi 8h30 à 12h Jeudi 13h à 17h.

Tél. Répondeur: 05.55.93.09.91 Fax : 05.55.93.13.06

Courriel : [mairiededarnets@wanadoo.fr](mailto:mairiededarnets@wanadoo.fr) Site <http://www.darnets.correze.net>

**Maire** Valentin Cordero

[cordero.valentin@wanadoo.fr](mailto:cordero.valentin@wanadoo.fr) Tél.06 86 21 64 64

Permanences de M. le maire Mercredi 14h à 19h sur rendez-vous. Samedi de 9h à 11h.

TARIFS COMMUNAUX .Intervention du personnel municipal	
Sans tracteur	25€ /H
Avec du petit matériel	30€ /H
Avec tracteur	40€ /H
Travaux et installations diverses Eau	
Fourniture et pose du coffre pour le compteur d'eau	100 €
Frais de raccordement au réseau d'eau. Fourniture et pose de la vannette et du compteur.	100 €

TARIF DE LOCATION de la SALLE POLYVALENTE pour 48heures. Tarifs valables toute l'année	
Particuliers de la commune – Repas ou manifestation	95,00 Euros
Associations dont le siège est sur la Commune – repas ou manifestation	Gratuit
Associations ou particuliers domiciliés hors de la Commune – repas ou manifestation	190,00 Euros
Un chèque de caution est demandé lors de la réservation de la salle	150,00 Euros
Journée supplémentaire au-delà de 48 heures et quel que soit l'utilisateur	50,00 Euros
Participation aux frais EDF – tarifs valables toute l'année	50,00 Euros
Nettoyage de la salle par un employé municipal	100 Euros
La salle ne sera considérée comme réservée qu'après réception du chèque de caution.	

**Suite aux travaux d'aménagement de la salle de classe de l'école et de la création de wc intérieurs, les surfaces et espaces à entretenir ont augmenté. M. le maire a décidé de réorganiser le planning de travail des agents d'entretien.**

**La cuisine de la salle polyvalente et la salle elle-même ne seront nettoyés que ponctuellement en cas d'utilisation par des activités gérées par la municipalité : activités scolaires et périscolaires, Accueil de Loisirs.**

**Le ménage dans les sanitaires reste inchangé.**

**Nous demandons donc aux utilisateurs de ces locaux- Associations- Particuliers- d'apporter le plus grand soin à la propreté des lieux après utilisation :**

- Sol et rangement des chaises et tables.
- Matériel fourni : réfrigérateurs, four, lave- vaisselle.
- Sanitaires.

## DÉMOGRAPHIE

**NAISSANCE ( TULLE )** : 18 août 2015 : Géraud MORATILLE GANNE, de MORATILLE David (Saint Sulpice les Bois) et de GANNE Cécile (Fontmartin, DARNETS)

**MARIAGE** : 26 septembre 2015 : Philippe SOUCHAL et Claire CHAVEROCHE

**Décès** : 28 août 2015 à Darnets : Edouard DESPOIX domicilié au Mas

**ARRIVANTS SUR LA COMMUNE :**

RAMALHO Jean-Louis et Emmanuelle, le bourg

RIAUCOUX Paul aux Roussilles

LERUSTE-LARENAUDIE Philippe à Couadan

EVARD Danielle au Peuch

GERAULT Alain et Catherine à Genestine

MOULINOUX Guillaume et MERTZ Muriel à Font Peyre

FIDALGO Alex à la Veyssière

Ets JABEAUDON route départementale 1089

### REPAS DES AINÉS 2016.

Chaque année la municipalité invite les aînés de la commune à un repas.

Sont invités les habitants de la commune âgés de plus de 60 ans et inscrits sur les listes électorales de la commune.

La municipalité invite également leurs conjoints quel que soit leur âge, inscrits ou non sur les listes électorales de la commune.

Les frais inhérents à cette manifestation seront pris en charge par la municipalité.

**La traditionnelle présentation des vœux du maire est fixée au vendredi 09 janvier 2016 à 19h00 en salle polyvalente.**

**Le Repas des aînés 2016 aura lieu le samedi 16 janvier 2016.**

### DE LA CAMPAGNE ANGLAISE A DARNETS .

Catherine Gerber, habitante du Lieuteret vient de publier une nouvelle traduction du plus célèbre roman de Mary Webb, *Precious Bane*.

Prue, une jeune fille affligée d'un bec-de-lièvre nous raconte ses aventures et la vie de ses proches dans la campagne anglaise du début du XIX ème siècle. La vie ne l'épargne pas et les soupçons de sorcellerie ont vite fait de se porter sur cette héroïne pleine de sensibilité.

C'est un livre captivant qui vous fera passer un bon moment. Il est disponible sur amazon.fr mais vous pouvez également contacter Catherine pour vous le procurer au 06 20 25 26 79 ou par mail à [kagerber@free.fr](mailto:kagerber@free.fr). Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter le site <http://kagerber.wix.com/auteur> ou la page facebook <https://www.facebook.com/Pr%C3%A9cieuse-mal%C3%A9diction-Mary-Webb-1158271970855080/>.

Darnets  
Bulletin Municipal n° 38  
Décembre 2015  
Edité par la Mairie 19300  
Darnets  
Directeur de la  
publication :  
Valentin Cordero  
IPNS

## Résultats des élections de parents d'élèves et des nouveaux parents élus.

Mme Beyne pour l'école de Darnets. Mme Battéjat /Melle Denis pour l'école de Soudeilles. Mme Boyer/Mme Souchal pour l'école de Moustier-Ventadour.

## Effectifs à la rentrée 2015.

Moustier – Ventadour : 28 élèves : 11PS/10MS/7GS.

Prévisions rentrée 2016 : 32 élèves :

11PS/11MS/10GS.

Soudeilles : 21 élèves : 6CP/9CE1/6CE2. Prévision rentrée 2016 : 22 élèves : 7CP/6CE1/9CE2.

Darnets : 18 élèves : 5 CM1- 13CM2. Prévision rentrée 2016 : 11 élèves: 6CM1/5CM2.

## Répartition pour la rentrée 2016 : 2 possibilités.

Rester avec cette répartition par cycle avec seulement 11 élèves à Darnets à la rentrée 2016 puis 15 élèves en 2017. Ou CE2-CM1-CM2 à Darnets avec prévision de 20 élèves. CP-CE1 à Soudeilles avec prévision de 13 élèves.

Les enseignants demanderont un peu plus tard dans l'année, lorsque la prévision d'effectifs sera arrêtée, l'avis de M. Albérici, inspecteur de circonscription.

## Organisation pédagogique.

L'organisation du temps scolaire inchangée : Semaine de 24 heures réparties sur 4 jours et demi pour tous les élèves.

Horaires : Le matin : Darnets : 8h45-11h45

Soudeilles et Moustier : 9h-12h.

L'après-midi : 13h15-15h45 à Darnets sauf le vendredi 13h30-15h et 13h30-16h. à Soudeilles et Moustier.

## L'accompagnement pédagogique complémentaire ( APC).

36 heures d'accompagnement pédagogique complémentaire :

Darnets : 2 fois 45 minutes par semaine les mardis et jeudis. Soudeilles/Moustier : 3x30 min par semaine les lundis, mardis, jeudis. Les

élèves non concernés par les APC sont pris en charge par M. Sabeau à Darnets, Melle Vialle à Soudeilles et Mme Batéja/Mme Vincent à Moustier.

Qui ? Tous les élèves sont concernés.

Quelles activités ? 3 champs : Aide aux élèves en difficultés. Mise en place d'activités en lien avec le projet d'école. Méthodologie.

Procédure ? Les enseignants ont informé les parents de ce dispositif à la réunion de rentrée. La procédure est la suivante : cette aide n'est pas obligatoire, l'enseignant doit recueillir un accord parental. En début de période, les familles des enfants concernés sont informées des jours et des objectifs. Une programmation annuelle des APC a été rédigée et envoyée à l'IEN. Elle est également affichée à l'école.

**Les différentes réunions avec les parents :** 2 réunions annuelles avec les parents : en septembre et en janvier. Réunions avec les parents à la demande. Equipes éducatives ayant pour objectifs le suivi, la prise en charge et la réorientation d'un élève.

## Règlement intérieur.

Un règlement intérieur commun aux 3 écoles du RPI a été rédigé en incluant une partie maternelle. Celui-ci est basé sur le règlement type départemental.

### Principaux points du règlement :

Caractère obligatoire et laïque de l'école (4 demies journées d'absence par mois sans justification, ...).

## Soins à l'école.

Toute prise de médicaments est interdite à l'école sauf sur présentation d'un certificat médical et d'un mot écrit des parents autorisant l'enseignant à administrer les médicaments prescrits par le médecin.

Les soins effectués à l'école se limitent à l'utilisation de produits autorisés (liste d'urgence).

Tout soin effectué sur un élève est indiqué dans un cahier prévu à cet effet avec le nom de l'élève, la date, le type de blessure, le produit et le matériel utilisé).

## Sécurité.

Les élèves effectuent des exercices d'évacuation en cas d'incendie et de confinement dans le cadre du PPMS. A Darnets, des travaux de mises aux normes ont été effectués : alarme incendie, porte coupe-feu, borne de sortie.

## Inscriptions.

Les inscriptions se font dans les mairies du lieu d'habitation de l'enfant à partir du mois d'avril. Les enseignants procéderont ensuite à l'admission des nouveaux élèves. Lorsque les élèves passent d'une école à l'autre au sein du RPI, il n'y a pas d'inscription à réaliser.

## Sorties prévues durant l'année.

Sorties communes Darnets-Soudeilles : Randonnée pédestre (USEP) à Darnets. Cross/défi maths à Rosiers. 3 concerts JMF. 10 séances de piscine.  
Sorties communes Darnets-Soudeilles-Moustier Ventadour: Spectacle de Noël offert par la communauté de communes.  
Sorties CP-CE1-CE2 : Athlétisme/défi littérature. Permis piéton CE2 avec la gendarmerie.  
Sorties CM1-CM2 : Visite du collège CM2. Piste d'éducation routière. Passage du permis internet des

CM2.

Sortie maternelle : 1 concert JMF. 1 école/cinéma

## Besoins et questions diverses.

Darnets : Travaux terminés avec salle informatique/toilettes.

Moustier : Odeur caoutchouc diminue. L'entrepreneur a indiqué que ce matériel était aux normes et non toxique.

Soudeilles : Il n'y a qu'une seule toilette pour l'ensemble des élèves de l'école.



Salle informatique à l'école de Darnets

## REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DES ECOLES.

Selon l'article L212-8 du Code de l'Éducation « Lorsque les écoles maternelles, les classes enfantines ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence. »

Un enfant domicilié à Darnets et scolarisé en classe pour l'inclusion scolaire (CLIS) à Egletons est

concerné par cette disposition.

Une convention a été signée entre les municipalités de Darnets et d'Egletons relative à « La répartition des dépenses de fonctionnement des écoles publiques entre commune de résidence et commune d'accueil ». Suivant les dispositions de la convention entre les deux communes, la commune de Darnets est redevable de 716 € à la commune d'Egletons. La dépense sera répartie entre les communes du RPI.

## TRANSPORT DES REPAS. Tarifs 2015-2016.

Le transport des repas est effectué par les Ambulances Saint Patrick. Lundi-mardi-jeudi-vendredi Egletons-Moustier-Darnets-Soudeilles- Egletons ou Egletons- Soudeilles-Darnets- Moustier- Egletons. 47.40 € /jour. Soit un total journalier par école de 15.80 €/ jour. Mercredi Egletons-Darnets- Egletons 24 € /jour.

Conformément à la convention entre les trois municipalités signée le 21 août 2014 ces frais sont répartis à parts égales entre les trois communes, y compris le transport du mercredi. L'entreprise de transport envoie à chaque commune une facture séparée.

## ACCUEIL DE LOISIRS

En photo : Dernières vacances d'automne, sur la photo il y a des enfants de l'ALSH de Darnets et d'Egletons qui se sont retrouvés pour cuisiner et déjeuner ensemble suivi d'un bel après midi de jeux dans le parc de Darnets, c'était une très belle journée. La semaine de vacances d'automne était sur le thème du goût ; le lundi nous avons élaboré un beau menu avec les enfants, fait les courses et cuisiné ensemble. Mardi nous avons invité les copains d'Egletons qui sont arrivés avec l'entrée (fabuleuse salade composée de saison), les enfants et animateurs de Darnets avaient préparé des croques-monsieur et des crèmes renversées au caramel. Nous étions 60 à table, le repas était excellent, après le repas nous avons organisé un temps calme avec des jeux de société, les enfants ont joué tous ensemble, pour finir la journée en jouant dans le parc au soleil. Mercredi nous avons visité la ferme du buisson à Lafage sur Sombre, nous avons déjeuné sur place où la propriétaire des lieux très accueillante nous avait préparé un excellent repas, au menu, soupe d'ortie, sauté de veau avec carotte et millassou, fromage et



flognarde, après le repas, nous avons visité la ferme, et le potager. Le jeudi, visite de la chèvrerie de Moustier Ventadour, les enfants ont aussi beaucoup apprécié cette visite, ont cotoyé les animaux, et surtout dégusté d'excellents fromages de chèvre avec du bon pain de campagne.

Le vendredi nous avons terminé notre semaine par une sortie cinéma à Egletons où les enfants sont allés voir 2 films d'animation, « le petit prince » et « les petites casseroles ». Nous avons également réalisé un journal de la semaine avec des photos, que les enfants emportent chez eux le vendredi. En résumé c'était une belle semaine du goût, nous n'avons pas beaucoup mangé mais nous avons bien mangé, des aliments frais, de bonne qualité et principalement produits ici en Corrèze. Toute l'équipe de l'ALSH de Darnets tient à remercier les enfants, leur familles, nos collègues, et toutes les personnes partenaires et prestataires qui nous ont permis de vivre cette belle semaine du goût. Rendez vous les soirs et mercredi en périscolaire et aux prochaines vacances en février 2016.

## TRAVAUX ET PROJETS

### LIQUIDATION AUBERGE DU PRESBYTERE.

La vente aux enchères du fonds de commerce de l'Auberge du Presbytère a eu lieu le samedi 21 novembre 2015. Après en avoir délibéré le conseil municipal avait décidé à l'unanimité de faire une offre de 20 000 € pour le rachat du matériel mobilier et la licence

d'exploitation. Les frais de justice s'élèvent à 14,4 % TTC.

Il n'y a pas eu de renchérisseur sur l'offre de la mairie. Il convient à présent de trouver un gérant pour réouverture de l'Auberge.

### PLAN D'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES OU A MOBILITE REDUITE

Le dossier Ad'AP - Agenda d'Accessibilité Programmé – établi par soins de la société Apave a été déposé. L'agenda prévoit des travaux échelonnés sur trois ans. 2016 Mairie et Ecole. Coût prévisionnel TTC 9535 €.

2017 Cantine scolaire. Coût prévisionnel TTC 6275 €. 2018 Salle polyvalente. Coût prévisionnel TTC 8390 €.

## OUVERTURE DE VUES : BELVEDERE DE L'ETANG DE LIEUTERET A DARNETS

Le Conseil Municipal de Darnets s'était prononcé favorablement pour l'acquisition de la parcelle n° 28 Section AE DARNETS d'une contenance de 3,71 hectares contigüe au Lotissement du Bourg sur les pentes de l'étang du LIEUTERET.

Ce projet visait à l'amélioration du cadre de vie communal, dans la continuité touristique de randonnée sur les berges du Ruisseau du Moulin du LIEUTERET offerte par le Chemin des Troubadours réalisé par la Communauté de Commune de Ventadour. Ce chemin de randonnée se prolonge, à l'amont de l'étang par la zone humide de LAS VERGNAS en cours d'aménagement et de valorisation patrimoniale.

Il s'agissait de créer un point de vision, en terrasse aménagée sur l'étang du LIEUTERET, en relation avec le Bourg.

Le Syndicat Mixte de Gestion du PNR de Millevaches en Limousin, par délibération du 9 MARS 2015 a validé à l'unanimité le projet Ouverture de vues : Belvédère de l'étang de Lieuteret à Darnets.

Partenaires pressentis : Etat FNADT, Région, Conseil Général, PNR, Leader Haute-Corrèze Action 3, Conservatoire des Espaces Naturels, Communauté de Communes de Ventadour ainsi que la Fondation pour la Recherche actuelle vendeuse du terrain.

Plan de financement : Coût total 15 000 €. Autofinancement de la commune 3000 €

La délibération au bureau du PNR ayant été prise il convenait de déposer le dossier définitif.

Une réunion s'est tenue sur site avec Mme Cathy Mignon-Linet, responsable du pôle Gestion de l'Espace du PNR et Mme Florence Leplé, Paysagiste Au PNR le 18 novembre 2015

Il ressort de cette réunion que le prix de vente proposé pour la parcelle 28 AE de 3.7 ha paraît excessif (10 000 €) en comparaison de ce qui se pratique sur le

plateau. La mairie a demandé aux Domaines une estimation de la parcelle.

- Le plan de financement envisagé nécessite d'être revu du fait de l'évolution du contexte des partenaires financeurs :

Il n'y a pas de FNADT sur le contrat de Parc, seule la Préfecture pourrait donner des informations mais dans ce contexte d'incertitude il n'a pas été possible de savoir si une aide pouvait être attribuée à la demande de la commune.

- Région via le contrat Parc : 20% sur les travaux uniquement a priori.

- Conseil Général 19: 25 % maximum sur le montant des travaux hors bûcheronnage sélectif (indépendamment de l'intervention du PNR, dans le cadre des aides de droit commun du Département)

- Leader Haute-Corrèze : les travaux seraient éligibles a priori à hauteur de 80% mais sous réserve car la fiche cadre définitive n'est pas encore validée ni disponible

- 20% du montant des travaux devraient rester en autofinancement de la commune

- Les possibilités de faire financer l'acquisition par les partenaires financeurs est quasi nulle. Cet élément, modifiant fortement l'économie du projet pour la Mairie, pourrait être bloquant pour la poursuite du projet

Il convient donc de se renseigner auprès de l'Inspecteur des sites de la Dreal sur le risque que la parcelle soit enrésinée au regard de son appartenance au site inscrit du Château de Lieuteret. Voir comment sécuriser l'environnement des maisons situées dans le lotissement par rapport aux parcelles non-communales d'accrus forestiers. Se renseigner sur la possibilité d'aide à l'acquisition par la Région au titre de la protection des milieux

### ONF. FORET COMMUNALE.

Une coupe de bois doit être réalisée sur la parcelle communale AL 42, soit la parcelle 2 de la forêt communale, inscrite à l'état d'assiette 2011.

Type de coupe : Deuxième éclaircie. Principaux produits : Billons. Volume prévisionnel : 110 m<sup>3</sup>.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, conformément à l'article L 144-1-1 du Code Forestier a décidé de vendre cette coupe de gré à gré, bord de route et de mettre ces bois à disposition de l'ONF sur pied, à charge pour l'ONF d'assurer la

maîtrise d'ouvrage des travaux d'exploitation. L'ONF est désigné comme mandataire légal pour le compte de la commune pour négocier, conclure la vente et recouvrer les sommes dues. Dans ce cas les sommes revenant à la commune correspondant au prix de vente du lot ci-dessus, seront reversées à l'ONF déduction faite des charges engagées par l'ONF pour l'exploitation des bois et des frais liés au recouvrement et au reversement des sommes dues à la commune,

## ÉGLISE

**Plusieurs interventions sont nécessaires et sont en cours de chiffrage.**

**Les priorités dégagées sont les suivantes : 1 Fuite sous le porche. 2 Clé de voûte. 3 Charpente, couverture de la chapelle sud et dé moussage des toitures**

**Dé moussage des toitures.** Une visite des lieux a été effectuée par M. l'Architecte des bâtiments de France. M. l'Architecte des bâtiments de France nous a transmis une fiche biocide envoyée par le laboratoire des monuments historiques de Champs-sur-Marne précisant les produits et le mode opératoire concernant le nettoyage des contreforts. Ces travaux de nettoyage peuvent faire l'objet de travaux d'entretien. Nous précisons que les travaux d'entretien de bâtiments communaux ne peuvent prétendre à subvention.

**Clé de voûte.** La clé de voûte de la chapelle nord nécessite une intervention. Dans un premier temps des témoins seront placés pour mesurer l'avancée de la détérioration et un dossier sera monté en relation avec les bâtiments de France.

**Fuite sous le porche.** Les joints réalisés il y a déjà quelques années ne sont pas conformes et doivent être refaits.

Contact a été pris avec un architecte agréé par les Bâtiments de France. L'équipe de maîtrise d'œuvre retenue pour ce travail devra faire parvenir une notice technique précise avant travaux pour validation par les Bâtiments de France.

Nous précisons que toute intervention sur un bâtiment classé nécessite de suivre une procédure précise ...il ne s'agit pas simplement « reboucher un trou » avec du ciment.

**Sécurisation de la chasse.** L'entreprise contactée suite à la visite de M. le conservateur des monuments historiques DRAC Limousin nous informe par courrier que l'armoire du trésor n'est pas « sécurisable ». Mme la Conservatrice des monuments historiques du Limousin nous propose de nous rapprocher de la commune de Soudeilles qui possède une vitrine aux normes de sécurité et assez de place pour recevoir la Croix Reliquaire « Trésor de l'église ».

Nous pourrions ensuite proposer des solutions quant à l'alarme.

**Charpente et couverture de la chapelle sud .** Contact a été pris avec un architecte agréé par les Bâtiments de France pour la nature et une estimation des travaux à engager.

### **Eclairage.**

Les ampoules du lustre grillent régulièrement pour cause d'humidité. Nous en sommes aussi régulièrement informés et nous intervenons – sans doute pas aussi régulièrement qu'il serait souhaitable -

## GRANGE DE LA BOURRE

Lors de la réunion du 18 novembre 2015 avec Mme Cathy Mignon-Linet, responsable du pôle Gestion de l'Espace du PNR et Mme Florence Leplé, Paysagiste Au PNR nous avons abordé le dossier de la grange de la Bourre.

La Mairie voudrait solliciter l'aide du Parc pour refaire

la couverture mais l'accompagnement des restaurations ne se fait que pour les habitations, les moulins et le petit patrimoine bâti. Il est conseillé de prendre contact avec le CAUE de la Corrèze dont les architectes donnent des conseils gratuits et de se rapprocher du Conseil Départemental pour une éventuelle aide financière.

## ERDF ET TRAVAUX PREVUS

**Une convention a été signée avec ERDF suite à l'étude menée par le bureau d'étude AUDRERIE** missionné par Electricité Réseau Distribution France.:

- Construction d'une ligne basse tension souterraine,
- Mise en place d'un coffret de raccordement électrique à encastrer.

Bâtiment concerné : Bâtiment Communal côté de la salle de l'Accueil de Loisirs. ERDF. Parcelle concernée AD 48 propriété de la commune, située devant le

bâtiment communal « Mairie- Ecole ». Ligne électrique souterraine 400 volts.

### **Les travaux ERDF prévus sur la commune :**

Renforcement des lignes à La Barrière, Le Mas, La Bardèche, Lachenal, RD 1089 « Chez Jouitoux ».

## LAS VERGNAS

Un chantier de restauration de la lande de «Las Vergnas» s'est déroulé jeudi 26 novembre. 36 étudiants en BTS Gestion et Protection de la Nature du Lycée Agricole Henri-Queuille de Neuvic accompagnés de trois professeurs ont participé à ce chantier école. En début de journée, un étudiant du groupe a organisé le diagnostic écologique du site et a ensuite dirigé le déroulement du chantier avec les autres étudiants. L'intervention s'est faite sur une partie en bordure de la zone humide et en bordure du chemin de randonnée. L'objectif était de réouvrir des cônes de vision depuis le chemin et de permettre l'implantation d'un panneau d'interprétation sur la lande. Pour cela, les étudiants ont coupé les genêts, bouleaux et chênes de petites tailles afin de la réouvrir. Lors de cette opération de débroussaillage, les étudiants ont veillé à préserver les pieds de bruyère présents sur le site. «Las Vergnas» est un sentier de randonnée en zone humide sur la Commune de Darnets. Acquis en 2001,



le site de «Las Vergnas» s'étend sur 9ha de milieux naturels différents : 4.6 ha de zones humides composés de milieux ouverts ou boisés, 3.8 ha de milieux secs boisés ou en friches et 0.7 ha de landes sèches. Ce site est aujourd'hui géré par la Commune en partenariat avec la Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides (CATZH) du Conservatoire des Espaces Naturels du Limousin (CEN du Limousin), la Communauté de Communes de Ventadour et le Lycée Agricole Henri-Queuille de Neuvic lors de chantiers de restauration.

**Info plus : La Mairie recherche un propriétaire de moutons, brebis ou chèvres pour installer sur cette lande. Contact Mairie de Darnets 05 55 93 09 91**

### Décisions du Conseil Municipal

#### CONVENTION ENT (ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL) 2015-2016

La municipalité a signé la convention cadre relative à la mise en œuvre de l'espace numérique de travail « Iconito » entre le CRDP de l'académie de Limoges, la Direction des Services Départementaux de l'Education

Nationale et la commune de Darnets. Cette année, le coût par classe est de 55 € pour l'année scolaire, pour l'hébergement, la maintenance et la création des classes / formation.

#### CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE FOURNITURES ADMINISTRATIVES.

Un groupement de commandes pour l'achat de fournitures administratives a été constitué entre les communes de la Communauté de Communes de Ventadour.

La Communauté de Communes de Ventadour assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. Elle procèdera à l'organisation de la consultation. Les membres du groupement signeront le ou les marchés correspondant(s) à leurs besoins

propres et s'assureront de leur bonne exécution. La commission d'appel d'offres, dont la présidence est assurée par le représentant du coordonnateur du groupement de commande, sera composée d'un titulaire et d'un suppléant de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement. Pour Darnets le Conseil Municipal a désigné Monsieur Valentin CORDERO en tant que membre titulaire et Monsieur Jean-Louis FAURE en tant que membre suppléant.

## CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN.

La constitution d'un groupement de commandes et son fonctionnement sont formalisés par une convention avec la Communauté de communes de Ventadour.

Le groupement de commandes prendra fin à la date de notification du dernier marché.

La Communauté de Communes de Ventadour assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. Elle procédera à l'organisation de la consultation. Les membres du groupement signeront le ou les marchés correspondant(s) à leurs besoins

propres et s'assureront de leur bonne exécution.

La commission d'appel d'offres, dont la présidence est assurée par le représentant du coordonnateur du groupement de commande, sera composée d'un titulaire et d'un suppléant de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement.

Pour Darnets le Conseil Municipal a désigné Monsieur Valentin CORDERO en tant que membre titulaire et Monsieur Jean-Louis FAURE en tant que membre suppléant.

## MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DE VENTADOUR. AJOUT DE LA COMPETENCE « PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL »

Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement à la modification des statuts de la Communauté de Communes de Ventadour et notamment l'article 4 en matière d'aménagement de l'espace et du territoire, par le rajout de la compétence « *Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)* ». » .

A l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de la Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové dite loi ALUR du 26 mars 2014, soit **fin mars 2017, les Communautés de Communes acquièrent automatiquement la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.**

Toutefois, il apparaît opportun d'anticiper cette échéance fixée par la Loi en transférant dès aujourd'hui à la Communauté de Communes la compétence PLUI pour plusieurs raisons :

- En premier lieu, pour éviter que les Plans d'Occupation des Sols en vigueur sur le territoire ne deviennent caducs au 1er janvier 2016 s'ils ne font pas l'objet avant le 31 décembre 2015 d'une procédure de transformation en PLU. Par ailleurs, il ressort que le territoire dispose d'une faible couverture en documents d'urbanisme. Sur les 17 communes composant la Communauté de Communes, 2 ont un PLU (Marçillac la Croisille et Rosiers d'Egletons en cours), assujettissant ainsi la majorité des communes au Règlement National d'Urbanisme (RNU) et à ses règles de constructibilité. Or, il apparaît que l'application du RNU à l'échelon communal entraîne pour le territoire : une absence de phasage avec des permis au coup par coup, une incertitude sur la constructibilité des terrains, l'absence de maîtrise d'outils de maîtrise foncière (emplacements réservés, droit de préemption), l'absence de choix dans la localisation du développement de la

Commune ou encore l'absence d'un contrôle de qualité de la construction.

- En deuxième lieu, il apparaît nécessaire de prendre la compétence PLUI afin de pouvoir articuler efficacement son élaboration avec l'étude pour la réalisation d'un Schéma de Cohérence Territoriale (Scot). Cette étude pourrait être lancée en début d'année 2016 après la création du Syndicat mixte Haute Corrèze Ventadour. Le Conseil Communautaire a délibéré sur ces points (délibérations des 23 septembre 2013 et 11 décembre 2014).

Le PLUI est un document d'urbanisme réglementaire et de planification qui définit l'usage des sols, en tenant compte des spécificités de chaque commune. Son élaboration se fait en concertation avec les partenaires institutionnels. Il permet de définir la stratégie d'aménagement et de développement du territoire pour les 10 à 15 prochaines années.

Il permet de bâtir un projet territorialisé dans une vision d'aménagement du territoire qui soit cohérent avec le bassin de vie, les enjeux économiques, de transports, de services et de développement durable. Il permet de faire des choix et de mettre en œuvre les orientations communautaires comme : accueillir de nouvelles populations, développer l'artisanat, protéger l'agriculture, sécuriser la traversée des villages en préservant l'identité des communes, réglementer l'usage des sols.

Le PLUI constitue pour les élus, une démarche collective exigeante qui nécessite une forte implication et une vision stratégique. Un PLUI permet de partager une vision communautaire et solidaire du territoire. Il permet également d'afficher une plus grande cohérence, transparence auprès des citoyens en matière de réglementation urbanistique.

## MODIFICATION DES STATUTS DE LA FDEE 19 (FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ELECTRIFICATION ET D'ENERGIE DE LA CORREZE).

Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement à la modification des statuts de la FDEE 19.

Par délibération en date du 3 juillet 2015, le Comité Syndical de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE 19) a adopté de nouveaux statuts dont les dispositions principales sont les suivantes :

- Article 1 : La FDEE 19 est constituée de 161 communes et 6 communautés de communes.
- Article 4.4 : La FDEE 19 met en place un système d'information géographique (SIG) pour la cartographie des réseaux de distribution d'électricité et d'éclairage public.
- Article 5 : nouvel article

### La FDEE 19 devient un syndicat « à la carte »

Les trois compétences à caractère optionnel suivantes sont ajoutées :

#### *Eclairage public*

Option n° 1 ; Investissement et maintenance,  
Option n° 2 ; Investissement.

#### *Communications électroniques*

La compétence relative aux réseaux et services locaux de communications électroniques est définie à l'article L1425-1 du CGCT. La FDEE 19 a comme objectif le développement de la fibre optique dans les zones rurales non desservies par les opérateurs.

Est également concernée la maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil pour la dissimulation des lignes téléphoniques.

#### *Infrastructures de charge des véhicules électriques*

- Article 6 : nouvel article. Modalités de transfert des compétences à caractère optionnel.
- Article 7 : nouvel article. Modalités de reprises des compétences à caractère optionnel.
- Article 8.1.2 : A sa demande, la commune d'Argentat ne fait plus partie du Secteur Intercommunal d'Electrification d'Argentat.
- Article 8.1.3 :

#### *Collèges électoraux des Secteurs d'Electrification*

Le Comité Syndical de la FDEE 19 comprend obligatoirement des représentants des communes adhérentes à une ou plusieurs compétences à caractère obligatoire.

- Article 9.1 : Budget principal

La clé de répartition des redevances de concession entre les secteurs uniquement tiendra compte désormais des travaux de dissimulation prévus à l'article 8 du cahier des charges de concession.

- Article 9.2 : Budget annexe

Les recettes des budgets annexes des secteurs d'électrification intègrent les contributions éventuelles des collectivités adhérentes au titre des compétences à caractère optionnel.

Les dépenses pour études et travaux concernant les compétences à caractère optionnel sont ajoutées.

- Article 10 : Le siège de la FDEE 19 est fixé « Quartier Montana, 19150 LAGUENNE ».

### TRANSFERT DE COMPETENCES "ECLAIRAGE PUBLIC " A LA FDEE 19.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de transférer à la FDEE 19, dans un premier temps, à compter du 1er janvier prochain, la compétence « éclairage public » conformément à l'article 5-1 des statuts de la FDEE 19 en optant pour la Formule suivante :

D'assurer seulement la maîtrise d'ouvrage de tous les investissements sur les installations d'éclairage public et notamment les extensions, renforcements, renouvellements, rénovations, mises en conformité, améliorations diverses et réalisations de toutes études

générales ou spécifiques corrélatives à ces travaux et notamment la collecte des certificats d'énergie, d'assurer le fonctionnement, la maintenance et l'exploitation des installations d'éclairage public comprenant l'entretien préventif et correctif, d'assurer la mise en place de tous contrats afférents au développement, au renouvellement et à l'exploitation de ces installations et réseaux.

La notion d'installation d'éclairage public s'entend notamment des installations permettant l'éclairage de la voirie et des espaces publics.

## **TRANSFERT DE COMPETENCES "INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES A LA FDEE 19 »**

Le Conseil Municipal a approuvé le transfert de compétence « Infrastructures de recharge pour véhicules électriques » à la FDEE 19 pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge

nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, ce transfert étant effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2016, en concordance avec les modalités prévues par la délibération de la FDEE 19 en date du 3 juillet 2015.

## **TRANSFERT DE COMPETENCES « COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES » A LA FDEE 19.**

Le Conseil Municipal a décidé de transférer à la FDEE 19, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, la compétence « communications électroniques », conformément à l'article 5-2 des statuts de la FDEE 19.

Considérant que l'article 5-2 des statuts permet à la FDEE 19, sur le fondement de l'article L.1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'exercer en lieu et place et sur le territoire des personnes publiques membres, la maîtrise d'ouvrage des installations de communications électroniques hors réseaux. Cela comprend l'ensemble des travaux de génie civil, tranchée, remblaiement et réfection de

chaussée, dispositifs avertisseurs, fourreaux, chambres de tirage et regards de branchement.

On entend par « communications électroniques », l'ensemble des installations et équipements de vidéocommunications, de communications électroniques au sens du Code des Postes et Communications électroniques et réseaux divers de communication.

Les fourreaux, les chambres de tirage et autres infrastructures réalisés en application du présent article sont la propriété de la FDEE 19.

Les réseaux installés à l'intérieur de ces équipements sont la propriété du ou des opérateur (s).

## **PROGRAMME DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX. LA COSTE.**

La commune a consenti un bail emphytéotique au profit de l'Office Public de l'Habitat Corrèze pour la construction de 4 logements au lieu-dit «La Coste». Ce bail a fait l'objet d'un avenant n° 1 en date du 26 février 2007.

Ce bail a pris effet le 1er janvier 2004 pour se terminer le 31 décembre 2058. (soit une durée de 55 ans).

Il est prévu une redevance annuelle de 1 euro.

L'Office Public de l'Habitat Corrèze propose de payer

en une seule fois et d'avance le montant global des redevances dues jusqu'à la fin du bail.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte un avenant au bail emphytéotique portant sur la parcelle AE 184 entre la Commune et l'Office Public de l'Habitat Corrèze.

Cet avenant prévoit le paiement global, en une seule fois et d'avance des redevances dues jusqu'à la fin du bail, soit la somme de 55 euros.

## **SDCI (SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNAL).**

M. le Préfet a soumis un projet SDCI pour avis des Conseil Municipaux. Plus particulièrement, la proposition n°4 impacte la Communauté de Communes de Ventadour : extension de son périmètre aux communes de Chaumeil, Meyignac-

l'Eglise et Sarran membres de la Communauté de Communes des Monédières. Par délibération, à l'unanimité, le conseil municipal de Darnets s'est prononcé favorablement sur la proposition n°4. Du projet SDCI présenté par M. le Préfet.

## **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VENTADOUR.**

Une convention de mise à disposition de personnel a été signée entre la Communauté de Communes de Ventadour et la municipalité de DARNETS dans le

cadre des activités péri-éducatives du vendredi pour l'année scolaire 2015-2016.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES : MUTUALISATION DES SERVICES.

Lors du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Ventadour en date du 04 septembre 2015. M. le Président a proposé d'inscrire plusieurs actions dans le Schéma de Mutualisation de la Communauté de Communes de Ventadour :

Mise en service d'un service communautaire (L5211-4-1 CGCT) : personnel du service enfance jeunesse mis à disposition des communes dans le cadre des rythmes scolaires.

Création d'un service commun (L5211-4-2 CGCT) : Recrutement d'un Instructeur des autorisations du droit des sols.

Groupements de commande : lancement d'un groupement de commandes pour les fournitures administratives et les produits d'entretien.

Mise à disposition d'un personnel communal : Mise à disposition d'un personnel de la commune d'Egletons sur un poste de responsable des finances à hauteur de 80 % de son temps de travail.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité a pris connaissance du le Schéma de Mutualisation de la Communauté de Communes de Ventadour et a autorisé le Président à transmettre ce schéma aux communes membres, lesquelles ont trois mois pour se prononcer. Le Schéma de Mutualisation sera de nouveau soumis au Conseil Communautaire après avis des conseils municipaux. Le Schéma de Mutualisation doit être adopté avant le 31 décembre 2015.

Le Conseil Municipal de Darnets, à l'unanimité, a émis un avis favorable au Schéma de Mutualisation de la Communauté de Communes de Ventadour présenté en Conseil Communautaire le 04 septembre 2015.

## FERMETURE DE LA TRESORERIE DE MEYMAC.

Le Conseil Municipal a adopté une motion pour contester la décision de fermeture programmée de la trésorerie de Meymac.

### **Rappel de la situation :**

Une restructuration de l'ensemble du réseau des trésoreries sur l'ensemble du département de la Corrèze est en cours. Les principales conséquences en sont une réduction du nombre de celles-ci ainsi qu'une réduction de l'effectif de leurs agents.

Dans ce contexte, Madame la Directrice des Finances Publiques de la Corrèze nous annonce la fermeture programmée de la trésorerie de Meymac. Celle-ci serait remplacée par celle d'Ussel.

Meymac est une ville avec une population totale de 2622 habitants (recensement 2012). Meymac est donc une ville d'une taille supérieure à la moyenne des communes en France, celle-ci étant de 1813 habitants.

Meymac est une ville à caractère rural dont le bassin de vie est très étendu. Elle est le chef-lieu du canton le plus étendu du département.

- Considérant que notre trésorerie est un service de l'Etat qui doit rester de proximité raisonnable afin d'apporter conseils aux collectivités et à la population qu'elle dessert.
- Considérant que, compte tenu de nos caractéristiques rurales, les distances séparant un grand nombre d'habitations et de villages de la trésorerie la plus proche sont parfois très importantes.
- Considérant qu'une part conséquente de la population défavorisée meymacoise ne possède pas de moyen de locomotion.
- Considérant que les horaires d'ouverture au public sont déjà plus que suffisamment restreints.

### **MOTION :**

***Le Conseil municipal de Darnets, réuni en mairie le jeudi 10 septembre 2015, demande à Monsieur le Préfet de la Corrèze et à Madame la Directrice des Finances Publiques de surseoir à la fermeture de la trésorerie de Meymac.***

## LA DARNETZIENNE

Nos aînés bougent :

Le 13 mars les danses polynésiennes à Figeac ont donné le coup d'envoi de la saison 2015.

Le 23 mai : fête de l'estive à Allanche : défilé de vaches salers, fabrication de fromages, des souvenirs pour les uns, une découverte pour les autres, un repas du terroir (truffade et cornets de Murat) le tout sous le soleil, une belle journée.

Les 18 et 19 juin : escapade de deux jours à Lyon : après un copieux déjeuner dans un traditionnel bouchon lyonnais, visite du vieux Lyon et de la Maison des canuts suivi d'un diner croisière sur la Saône. Le lendemain visite des Halles Paul Bocuse, déjeuner et découverte de la colline de Fourvière et sa basilique. Un très bon souvenir.

Le 21 septembre : fête de la saint Maurice thés dansant : Hélas, manque de danseurs !!



Le 24 septembre en route pour Martel, balade à bord du « truffadou » pour découvrir la vallée du Lot, déjeuner dans une ferme auberge pour déguster le foie gras maison, l'agneau fermier et le gâteau aux noix, c'était bon !!  
Le 26 novembre une journée très sympathique autour d'un pot au feu.

Cette année s'achèvera par le repas de Noël le 12 décembre au restaurant l'Octave à Egletons.

Nous vous souhaitons à tous et toutes de très bonnes fêtes de fin d'année.

Nos prochains rendez-vous :

L'assemblée générale le 20 janvier 2016,

Le 3 février : L'après midi crêpes, le 28 février le loto.

Le président, Michel Vernet.

Photo : Jeudi 26 novembre, le club des aînés de la Darnetzienne a réuni ses membres autour d'un pot-au-feu dans la salle des fêtes de la commune. Après ce bon repas apprécié des participants, l'après-midi s'est terminée autour de jeux divers et variés.

### NOUVELLES D' " EN BAS DU MAS "

Traditionnellement, et ce depuis plusieurs années, s'est déroulé le Dimanche 30 Août le " REPAS DES VOISINS", dans la convivialité et la bonne humeur.

Ginette et Christian sont venus avec Pierre leur ami Savoyard, qui va parler du Mas de Darnets jusque du côté de Bourg Saint Maurice, puisqu' il anime un blog

et nous a assuré qu' il ferait savoir là-bas qu' il a apprécié l' accueil.....et le reste.....!!!!!!!

Josiane et Adrien toujours aussi en forme. Adrien nous a tenu en haleine en nous contant ses souvenirs d' enfance à Gibiat.....comme si c' était hier.....!!!!!!!  
Récit qui a retenu toute l' attention de notre ami Pierre.

Mireille et Roger chez qui les festivités ont eu lieu et qui pour la circonstance ont fait fumer le barbecue et parfumé le quartier.

Christine et Didier.....Christine, la reine de la pizza avait oeuvré de bon matin et Didier guettait la montre.....il avait rendez-vous de pêche en fin d'

après-midi..... Il ne fallait pas loupé l' heure.....!!!!!!!

Monique et Michel accompagnés de leur fille Magalie résidant en région parisienne mais, vacances obligent, Darnetzienne pour la circonstance.



Pour être au complet, il nous a manqué Angèle et Marc, Angèle ayant quelques problèmes de santé a préféré décliner l' invitation.

Mathilde, la fille de Christine et Didier, à son âge c' est compréhensible, a préféré passer la journée avec son chéri.....plutôt qu' avec les vieux.....!!!!!!!

On ne tiendra pas rigueur aux absents.....

Tout ce petit monde a donc festoyé dans la gaieté et la bonne humeur et à la fin, au moment où chacune et chacun regagnait ses pénates, tout le monde a été d' accord pour péreniser l' opération en 2016..... Même Pierre le Savoyard a promi de faire son possible pour être présent.

**Roger, le secrétaire de séance.**

Secteur d'interventions : Alleyrat, Ambrugeat, Combressol, Darnets, Davignac, Maussac, Meymac, Peret Bel Air, St Sulpice les Bois, Soudeilles

L'Instance de l'Autonomie propose :

- Des **informations, et conseils** auprès des personnes âgées et /ou des personnes handicapées, pour leur permettre de rester à domicile le plus longtemps possible dans de bonnes conditions,
- **De l'aide administrative** : constitution de dossiers auprès des différents organismes (dossier APA, PCH, carte d'invalidité...),
- **Coordonne les sorties d'hospitalisation** avec tous les partenaires : Infirmières, Aides Soignantes, Aides à Domicile, Assistantes Sociales, Caisses de retraite..., Vous **met en relation avec les services** à domicile : Associations d'aide à domicile (ex : ADAPAC, ADMR, RESU, Latitude Services), Aides Soignantes, Corrèze Téléassistance, Portage de repas...
- Vous aide à **trouver des solutions de répit** : Accueil de jour à l'EHPAD, accueil temporaire, familles d'accueil...
- **Organise des ateliers d'animation et prévention**, (« mémoire », « équilibre », « informatique », ...) et des animations ponctuelles (rencontre en faveur des aidants, semaine Bleue, exposition, conférence...)

Atelier Gym-équilibre sur l'année à Maussac (inscription possible en cours d'année)

Le 23 octobre 2015, l'Instance de l'Autonomie de Meymac, a organisé une rencontre avec tous les partenaires médico – sociaux locaux qui se sentaient concernés, pour **informer** le public et plus

particulièrement **les aidants** accompagnants un proche (parent ou enfant) en lui apportant soutien au quotidien. Des informations individuelles et personnalisées ont été apportées aux personnes venues se renseigner. Pour l'occasion la maison de retraite de Meymac avait ouvert son accueil de jour gratuitement.

- **Transport les jours de foire** : 2eme et 4eme vendredi du mois, jour de foire à Meymac, Un service de transport local vous amène à la foire. Communes concernées: Alleyrat, Ambrugeat, Combressol, Davignac, Maussac, Meymac et St Sulpice les Bois. Participation : 5€ / utilisateur. Pour ce faire, téléphonez au **05 55 95 28 57** pour réserver une place.

- **Réseau BAVARD'AGE** : Des bénévoles vont à domicile, 2 fois par mois, rencontrer des personnes âgées se sentant isolées, pour maintenir ou recréer un lien social par le biais de discussion, lecture, jeu... **Recherche des bénévoles pour ces visites**. Si vous souhaitez donner quelques heures de votre temps, ou que vous souhaitez recevoir une visite, contactez nous.

Pour tout renseignement concernant les ateliers, les aides en faveur des personnes retraitées et/ou handicapées du canton, et toutes les actions citées auparavant : contactez **Christelle PINLAUD**, animatrice de l'Instance de l'Autonomie au **05 55 95 28 57, Maison de Millevaches, Place des Porrots, Meymac**, [pointinfo.icg.meymac@free.fr](mailto:pointinfo.icg.meymac@free.fr) . **Visite à domicile sur rendez-vous.**

## OBJECTIF CITOYEN

Depuis le 1er janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou sur le site internet : <http://www.mon-service-public.fr> en se créant un espace personnel. Cette démarche doit s'effectuer le mois du 16<sup>ème</sup> anniversaire et dans les trois mois suivants.

A l'issue de cette démarche, la maire remet une attestation de recensement qui doit être impérativement conservée dans l'attente de la convocation à la Journée défense et citoyenneté (JDC).

Cette attestation sera réclamée, notamment, lors de

l'inscription à la conduite accompagnée ou de tous examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Cette démarche citoyenne permet l'insertion systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Objectif Citoyen!!!

Centre du service national de Limoges 88 rue du pont Saint-Martial 87000 Limoges

Accueil public : Tél : 05 55 12 69 92 du lundi au jeudi 08h30-11h45 / 13h30-16h00 le vendredi de 08h30-11h45 / 13h30-15h30.

### Une application mobile pour la JDC

Afin d'accompagner les 780 000 jeunes qui effectuent chaque année leur **Journée défense et citoyenneté** (JDC), la direction du service national lance son application pour Smartphone destinées à faciliter les démarches et donner des informations utiles aux jeunes appelés qui vont, ou qui auront réalisé leur JDC.



Téléchargeable gratuitement sur Apple Store et sur Android, l'application propose de nombreuses fonctionnalités.

Les jeunes convoqués en JDC peuvent désormais :

- Géo-localiser leur site de JDC, préparer leur itinéraire et calculer leur temps de trajet ;
- Retrouver toutes les informations pratiques sur la JDC et son déroulement (adresse, horaires, pièces à fournir, programme de la Journée...)
- Prendre contact facilement avec le centre du service national dont ils relèvent, pour demander un changement de date de convocation, évoquer une situation de handicap, etc ...)
- Obtenir plus d'informations post JDC sur les opportunités de carrières au sein des armées et de la gendarmerie, sur le service civique ou les missions locales.



Ceux qui ne possèdent pas de Smartphone ont toujours la possibilité d'entreprendre leurs démarches de manière « classique » par contact téléphonique auprès du centre du service national dont ils dépendent. Le développement de cette application s'inscrit dans le cadre de la modernisation de l'action publique qui vise à utiliser davantage les outils numériques dans la relation entre l'administration et les usagers.

La direction du service national porte le lien Armée/Nation et le parcours de citoyenneté qu'elle est chargée d'animer comprend trois étapes :

**L'enseignement sur la défense**, *développé lors de la scolarité en classes de troisième et de première,*

**Le recensement citoyen**, *démarche civique obligatoire à effectuer à partir de 16 ans par les jeunes Français auprès de leurs mairies de résidence,*

**La journée défense et citoyenneté** qui donne, entre autre, accès aux examens (scolaires) aux concours de la fonction publique, au permis de conduire des automobiles.

Plus d'informations sur:

[www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)

Centre du service national de LIMOGES

Adresse : 88, rue du pont St Martial

Téléphone : 05 55 12 69 91

E-mail : [csn-limoges.com.fct@intradef.gouv.fr](mailto:csn-limoges.com.fct@intradef.gouv.fr)

### RESERVE CITOYENNE

#### Organisation et fonctionnement (périscolaire).

La réserve citoyenne de l'éducation nationale constitue une opportunité pour l'École dans la transmission des valeurs de la République et une marque de confiance de la part des citoyens qui souhaitent apporter bénévolement leur contribution, aux côtés des enseignants, à la formation des jeunes citoyens, en complémentarité avec les associations éducatives.

Ce dispositif national à gestion académique s'inscrit dans le cadre de la grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République et concerne également le périscolaire.

#### Pourquoi ?

- Permettre à l'École de trouver parmi les forces vives de la société civile des personnes qui

s'engagent aux côtés des enseignants et des équipes éducatives pour la transmission des valeurs de la République.

- Que chacun puisse transmettre son expérience et les valeurs de la République directement auprès des élèves dans les écoles, collèges, lycées et sur les temps périscolaires.

Un « vivier » de personnes qui, sollicitées par les collectivités seront principalement chargées d'illustrer, par des témoignages tirés de leur expérience professionnelle ou personnelle, les enseignements et activités éducatives initiés par des personnels d'un établissement sur des champs d'expertise suivants : - éducation à la citoyenneté et à la laïcité,

- éducation à l'égalité entre filles et garçons,
- éducation aux médias et à l'information,
- lutte contre le racisme et l'antisémitisme,
- lutte contre toutes les formes de discriminations,
- rapprochement de l'école et du monde professionnel.

### Qui ?

Toute personne majeure, volontaire qui s'est inscrite sur l'application nationale et dont la candidature a été validée au niveau académique

La personne propose son intervention dans un ou plusieurs champs de compétence (sur les temps scolaires et/ou périscolaires), ainsi que les zones géographiques pour lesquelles elle est disponible

Les réservistes interviennent pendant le temps scolaire sous l'entière responsabilité pédagogique en présence de l'enseignant et/ou dans le champ périscolaire sous l'autorité de la collectivité,

Le réserviste interviendra bénévolement et s'engage à respecter les principes fondamentaux du service public de l'éducation (charte)

Toute personne désireuse de devenir réserviste peut s'informer et candidater grâce au site national de référence : [www.lareservecitoyenne.fr](http://www.lareservecitoyenne.fr)

### Comment ?

Assurer la promotion de la réserve citoyenne au sein des collectivités, en illustrer les potentialités et

accompagner les équipes éducatives pour solliciter un réserviste,

Tout personnel intéressé pourra régulièrement faire appel à ces intervenants extérieurs, afin d'illustrer son animation ou d'enrichir un projet pédagogique dans l'un des champs se rapportant à la promotion des valeurs de la République. Pour ce faire, il s'adresse au Maire ou au Président de l'EPCI pour formuler leur demande d'intervention d'un(e) réserviste et exposeront leur projet pédagogique

Le Maire ou le Président de l'EPCI transmettra la demande au référent académique de la réserve citoyenne qui adressera en retour les profils des réservistes pouvant correspondre à leur projet

Les modalités de l'intervention seront assurées conjointement par le réserviste et le personnel qui sera présent pendant

la durée de l'intervention placée sous sa responsabilité pédagogique.

### Installation de la réserve citoyenne :

Une rencontre d'installation de la réserve actuelle s'est déroulée le 11 septembre 2015 au Rectorat D'autres rencontres sont envisagées notamment pour les nouveaux candidats

La circulaire relative à la réserve citoyenne de l'EN a été publiée au Bulletin officiel n°20 du 14 mai 2015

Référent académique réserve citoyenne : Patrick Escola [reserve.citoyenne@ac-limoges.fr](mailto:reserve.citoyenne@ac-limoges.fr)



### REGION LIMOUSIN. LE DISPOSITIF ÉNERGIE HABITAT +

En 2011 la Région Limousin a mis en place le dispositif Energie Habitat afin d'aider les particuliers à améliorer la performance énergétique de leur logement. A partir de l'année 2015 la Région a souhaité renforcer son intervention au travers du dispositif Énergie habitat +.

Ce dispositif centré sur l'efficacité énergétique des logements privés permettra de diminuer les dépenses des particuliers en matière d'énergie et de contribuer à lutter contre la précarité énergétique.

Les aides régionales doivent par ailleurs générer de nouveaux marchés pour les entreprises locales du bâtiment.

Les modalités d'intervention du nouveau dispositif sont les suivantes :

Peuvent prétendre à l'aide régionale :

- Les propriétaires occupants ou futurs occupants de de résidences principales sous conditions de ressources (un seul plafond de ressources).

- Les propriétaires bailleurs de logements conventionnés loués à titre de résidence principale.

Un diagnostic thermique préalable est obligatoire. Il

doit proposer des scénarii des travaux permettant d'atteindre à minima un gain énergétique de 20 %, pour les propriétaires occupants ou à minima l'étiquette C pour les propriétaires bailleurs. Une aide forfaitaire de 350 € est versée par la Région pour la réalisation du diagnostic thermique.

L'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie de la Région est modulée en fonction du gain énergétique prévu après travaux par le diagnostic

énergétique. L'aide régionale peut être accordée dès 20 % de gain énergétique. La Région verse une avance forfaitaire de 50 % du montant de la subvention dès l'attribution de l'aide aux travaux.

Toutes les informations sur le dispositif ainsi que les formulaires de demandes d'aides sont en ligne sur le site de la Région : [www.regionlimousin.fr](http://www.regionlimousin.fr)



## LIRE ET FAIRE LIRE

Enchantez votre quotidien, venez lire des histoires aux enfants avec *Lire et faire lire* !

Depuis sa création en 1999, Lire et faire lire permet à des bénévoles de plus de 50 ans de lire des histoires aux enfants. Ce sont aujourd'hui plus de 17200 bénévoles qui interviennent dans 9400 structures éducatives, partout en France, animés du désir de partager avec des enfants le plaisir de fréquenter les livres et d'entrer plus avant en littérature.

Parce que " Lire et faire lire " et ses deux réseaux porteurs, la Ligue de l'enseignement et l'UNAF (Union nationale des associations familiales) sont plus que jamais persuadés que partager le plaisir de la lecture est une priorité éducative et culturelle. L'association se fixe pour objectif de permettre de bénéficier de séances de lecture avant leur entrée au collège.

Nous développons notre action auprès de la petite enfance afin que les tout-petits puissent avoir un premier contact avec les livres.



De plus, tous les enfants ont le droit d'avoir accès à la culture plus facilement. C'est pourquoi, nous souhaitons agir au sein des Institut Médico Educatif, le Secours Populaire et la Croix Rouge.

Pour atteindre cet objectif, l'association qui fête ses 15 ans cette année cherche à recruter de nouveaux bénévoles et de nouvelles structures éducatives.

Vous désirez consacrer une partie de votre temps aux enfants de votre région afin de leur permettre de développer leur goût et le plaisir pour la lecture ?

En devenant bénévole de Lire et faire lire, contribuez à faire progresser la cause du livre et de la lecture tout en enchantant votre quotidien !

Connectez vous dès aujourd'hui au site Internet de Lire et Faire Lire pour devenir bénévole-lecteur en Corrèze: [www.lireetfairelire.org](http://www.lireetfairelire.org)

Contacts presse : Lire et Faire Lire  
4 impasse Pièce Saint-Avid, 19 000 TULLE  
05.55.26.84.01 [lireetfairelire@fal19.fr](mailto:lireetfairelire@fal19.fr)

**LE MAIRE, LE CONSEIL  
MUNICIPAL AINSI QUE LES  
PERSONNELS DE LA  
MUNICIPALITÉ VOUS  
PRÉSENTENT LEURS  
MEILLEURS VŒUX POUR  
L'ANNÉE 2016**